

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 28 août 2025

**portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission
« Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2523594A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination ;

Vu l'arrêté du 9 août 2024 portant nomination de Mme Sylvie RAVALET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2025 portant désignation de Madame Sylvie RAVALET en qualité d'adjointe à la cheffe du contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sylvie RAVALET, contrôleuse générale, adjointe à la cheffe du contrôle général économique et financier est mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer », à compter du 7 juillet 2025.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 août 2025

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE